



Premier succès pour les inscriptions aux activités périscolaires d'Anor aujourd'hui plus modernes, plus rapides et en quelques clics !

10 ans après le premier paiement par carte bleue réalisé en 2009, Anor passe à la gestion entièrement dématérialisée pour l'ensemble des activités et des services périscolaires qu'elle propose grâce à la solution MyPérischool développée par une start-up régionale.

Finis le remplissage interminable des dossiers à la main, la transmission des attestations, des fiches d'inscriptions et attestations en tout genre en version papier et place désormais au système MyPérischool qui remplace aujourd'hui les anciens dossiers manuscrits et autres photocopies.

C'est en effet pour faciliter le quotidien des parents, que la Municipalité a fait en sorte que les services périscolaires et extrascolaires puissent être réservés et payés en toute simplicité depuis n'importe quel appareil relié à internet. Déjà opérationnel depuis le centre de loisirs d'été, les inscriptions au restaurant scolaire sont opérationnelles depuis la rentrée.

A ce jour, la commune dispose déjà des premiers chiffres qui sont particulièrement éloquentes. En effet, 189 familles Anoriennes ont déjà créés leurs comptes !

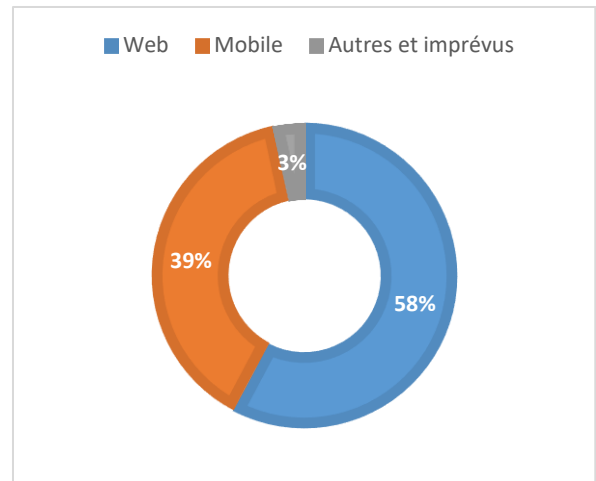
127 d'entre eux utilisent l'application mobile et leur smartphone pour les différentes inscriptions et les 62 autres utilisateurs se connecte via internet.

Au 17 octobre 2019, la commune a comptabilisé 6.721 inscriptions aux différentes activités proposées : repas au restaurant scolaire, accueil périscolaire du matin et du soir, activités du mercredi matin et centre de loisirs y compris celui de cet été.



En voici la répartition : 

En quelques clics, vous pourrez donc inscrire vos enfants à tous les services de la collectivité, restaurant scolaire, garderie du matin et du soir, centre de loisirs des petites et des grandes vacances, activités du mercredi ou bien encore le séjour neige.



Les avantages sont nombreux, au-delà du geste pour l'environnement avec moins de papier utilisé, et notamment un gain de temps pour les inscriptions et le paiement des factures grâce à un accès à MyPérischool 24h/24 et 7J/7, un confort d'utilisation grâce à une application web et mobile permettant aussi d'obtenir vos attestations, une meilleure gestion de l'agenda

grâce à un système d'inscription simple et rapide et des notifications push, SMS et emails pour alerter les parents.

Concrètement comment ça marche ?

- Connectez-vous à MyPérischool sur internet via le portail <https://anor.myperischool.fr> ou sur smartphone avec l'application MyPérischool disponible gratuitement sur Google Play (pour système Android) et App Store (pour systèmes iOS) *sauf pour le centre de loisirs qui sera disponible en janvier prochain.*
- Créez un compte famille avec votre adresse mail et le code réservé à la commune d'Anor : BYMEAVM
- Inscrivez et référez votre enfant
- Photographiez ou scannez les justificatifs (*auparavant, la Municipalité était contrainte de demander aux parents de produire l'ensemble des justificatifs légaux à chaque inscription. Désormais, ces documents ne seront sollicités qu'une seule fois. Ils seront stockés jusqu'à la fin de leur validité.*)
- Attendez leur validation par l'administration (*En règle générale, cela prend moins de 1 jour ouvré*)
- Réservez les activités souhaitées
- Payez par carte bancaire, grâce aux outils sécurisés par la Direction Générale des Finances Publiques, 24H sur 24, 7 jours sur 7

Sachez que vous pouvez bénéficier d'une aide et d'un accompagnement particulier en cas de difficultés lors de la réalisation de vos démarches et que le recours aux autres moyens de paiement est toujours possible en mairie, aux horaires habituels d'ouverture et auprès du service enfance. N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif d'adresse, d'une attestation de quotient familial CAF, de l'attestation d'assurance et du carnet de vaccinations des enfants avant de vous lancer. Pour le restaurant scolaire seule l'attestation d'assurance vous sera demandée. Alors, n'attendez pas la rentrée et inscrivez d'ores et déjà vos enfants !

